

**Pôle Solidarités Sociales**

**Direction des Solidarités  
et de la Cohésion Sociale**

MONSIEUR TALEB Franck  
MAIRE DE SAINT SATURNIN  
Place du 8 Mai  
63450 SAINT SATURNIN

Affaire suivie par Florence HOERDT  
☎ 04.73.42.35.73  
✉ [florence.hoerdt@puy-de-dome.fr](mailto:florence.hoerdt@puy-de-dome.fr)

Clermont-Ferrand, le 02 avril 2024

Objet : Subvention à partir du 3<sup>ème</sup> enfant transporté  
PJ : Imprimé de demande de subvention

Monsieur le Maire,

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme poursuit son action en faveur des familles dont les enfants utilisent un transport scolaire (*fer ou route*) pour se rendre dans leur établissement. Ainsi, il rembourse la participation familiale annuelle à partir du 3<sup>e</sup> enfant transporté. Les enfants peuvent être externes, pensionnaires, demi-pensionnaires, scolarisés de la maternelle à l'université.

Le remboursement est réalisé à partir du 3<sup>e</sup> abonnement payé, plafonné à 232 € par abonnement, déduction faite du remboursement éventuel de votre commune. Pour une meilleure instruction des demandes, je vous remercie de bien vouloir indiquer sur l'imprimé 2023/2024 la participation éventuelle de celle-ci.

Je vous adresse un exemplaire de l'imprimé que je vous remercie de bien vouloir diffuser aux familles concernées, en insistant pour que le dossier qui sera retourné au Conseil soit complet.

Il est également possible de demander l'imprimé auprès de la Direction des Solidarités de la Cohésion Sociale ou le télécharger sur le site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme [www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr), rubrique « Social - Enfance Jeunesse – Aide individuelle ».

La Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous remerciant par avance de votre collaboration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président du Conseil Départemental,**

  
Lionel CHAUVIN